

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION	Pages. 5
------------------------	-------------

CHAPITRE I^{er}.

DES INSTITUTIONS CRIMINELLES BRABANÇONNES A L'AVÈNEMENT DE CHARLES-QUINT.

§ I ^{er} . — Des officiers criminels en Brabant	5
§ II. — Des tribunaux criminels en Brabant.	17
§ III. — Des actions naissant des infractions	50
§ IV. — Des principes généraux du droit criminel, et des peines usitées en Brabant, au commencement du XVI ^e siècle.	40
§ V. — Du droit criminel sous Charles-Quint	49

CHAPITRE II.

DES LOIS PÉNALES PORTÉES PAR CHARLES-QUINT POUR EXTIRPER L'HÉRÉSIE DES PAYS-BAS.

§ I ^{er} . — Des placards, des délits et des peines	55
§ II. — Des diverses juridictions chargées de concourir à l'application des placards contre l'hérésie, et, en particulier, des inquisiteurs apostoliques	80
§ III. — De la répression de l'hérésie pendant le règne de Philippe II et de ses successeurs, jusqu'à la fin de l'ancien régime.	98

CHAPITRE III.

DU CONSEIL DES TROUBLES, DE LA PROSCRIPTION ET DE LA RÉPRESSION DES CRIMES DE LÈSE-MAJESTÉ, SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

§ I ^{er} . — Du Conseil des troubles.	108
§ II. — De la proscription	128
§ III. — De la répression des crimes de lèse-majesté, sous l'ancien régime	155

CHAPITRE IV.

DES ESSAIS DE RÉFORME ET DE RÉORGANISATION FAITS PAR LE POUVOIR CENTRAL,
EN MATIÈRE CRIMINELLE, AU XVI^e ET AU XVII^e SIÈCLE.

	Pages.
§ I ^{er} . — Des causes qui ont amené la publication des ordonnances criminelles de 1570, et de leur rédaction	165
§ II. — Des ordonnances de 1570 considérées en elles-mêmes	178
§ III. — De l'accueil fait aux ordonnances par les autorités chargées de les appliquer, et de leur force obligatoire pendant les derniers siècles	218
§ IV. — Des tentatives ultérieures de réforme criminelle faites par le Gouvernement, au XVI ^e et au XVII ^e siècle	226

CHAPITRE V.

DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE DU BRABANT, DEPUIS LES RÉFORMES DU XVI^e ET DU XVII^e SIÈCLE,
JUSQU'ÀUX RÉFORMES DE MARIE-THÉRÈSE ET DE JOSEPH II.

§ I ^{er} . — Des institutions criminelles	255
§ II. — De la compétence	275

CHAPITRE VI.

DES ACTIONS QUI NAISSENT DES INFRACTIONS, ET DE LA PROCÉDURE CRIMINELLE.

§ I ^{er} . — De la trêve	500
§ II. — Du <i>soen</i> , paix du sang ou paix à partie	506
§ III. — Considérations générales sur l'état de la procédure criminelle en Brabant	511
§ IV. — Des procès criminellement intentés et des procès civilisés	515
§ V. — Des divergences de style, à propos des procès criminellement intentés	514
§ VI. — De l'ouverture de l'action publique	521
§ VII. — De l'information préliminaire	525
§ VIII. — Des provisions de justice	525
§ IX. — De la citation et de l'appréhension	527
§ X. — Des exceptions préjudicielles	555
§ XI. — De l'interrogatoire de l'accusé	554
§ XII. — De l'enquête	541
§ XIII. — De la preuve	545
§ XIV. — De la torture	555
§ XV. — De la sentence	562
§ XVI. — De la mise en liberté provisoire	565
§ XVII. — Du procès par contumace	567
§ XVIII. — De la procédure contre les vagabonds	569

CHAPITRE VII.

DES INFRACTIONS ET DE LEUR RÉPRESSION EN BRABANT.

	Pages.
§ I ^{er} . — De la base même des jugements et des règles générales à observer par les tribunaux	574
§ II. — De la culpabilité de l'agent criminel et des causes de justification	380
§ III. — De la complicité	389
§ IV. — De la tentative	591
§ V. — De la récidive et des principales circonstances qui peuvent accompagner la perpétration d'une infraction	594
§ VI. — Des peines, de leur exécution et de la prescription des peines	598
§ VII. — Du droit de grâce	408
§ VIII. — De la division des infractions	415
§ IX. — Des infractions de lèse-majesté divine	415
§ X. — Des infractions contre la chose publique qui ne constituaient pas des crimes de lèse-majesté.	422
§ XI. — Des infractions contre les personnes et contre les propriétés	442

CHAPITRE VIII.

DES RÉFORMES DU XVIII^e SIÈCLE JUSQU'À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME.

§ I ^{er} . — Des vices principaux des anciennes institutions criminelles, et des causes qui empêchèrent un mouvement radical de réforme de prendre naissance dans les Pays-Bas autrichiens	466
§ II. — Des réformes de détail opérées ou tentées pendant la première moitié du XVIII ^e siècle	474
§ III. — Le gouvernement et la magistrature	485
§ IV. — Des mémoires du conseiller de Fierlant et de l'accueil qu'ils reçurent	501
§ V. — De l'attitude prise par le gouvernement, en présence des tendances manifestées par la magistrature, des réformes opérées et de l'érection de la maison de correction de Vilvorde	510
§ VI. — Des projets de codes criminels, des édits de 1787, et des mesures prises par les autorités révolutionnaires immédiatement après l'occupation française.	521